

# TH MOINS

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<b>NOM GENERIQUE</b>	<b>TH MOINS</b>
UTILISATION	Produit pour la décarbonatation (baisse du TH) des eaux de piscines.
FABRICANT	<b>MAREVA PISCINES ET FILTRATION</b> Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
<u>Email personne chargée de la Fiche de Sécurité</u> : tech@mareva.fr	
N° d' appel d' urgence	FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

**Le CALC OUT est nocif par contact avec la peau et ingestion. (avant dissolution)**

Irrite la peau, les yeux et les voies respiratoires.

En cas d'ingestion : irritation de la bouche et du tube digestif et peut causer de graves lésions des reins.

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Sel disodique de l'acide éthanedioïque (>80% en poids).

N° CAS = 62 - 76 - 0

N° INDEX = 607-007-00-3

N° CE = 200-550-3

Xn, R21/22

## 4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation persiste ou se développe.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante les zones contaminées.
INGESTION	Rincer la bouche et faire boire très rapidement 2 à 3 verre d'eau. Consulter un médecin.
INHALATION	Sortir la victime vers un endroit bien aéré. En cas de malaise ou de nausées, consulter un médecin.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

GENERALITE	Produit est incombustible.
DANGERS SPECIFIQUES	Dégagement de CO <sub>2</sub> à des températures supérieures à 260°C.
MOYENS D'EXTINCTION	Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

NETTOYAGE	Ramasser mécaniquement (et récupérer dans des fûts secs et correctement étiquetés). Rincer à l'eau la surface souillée.
PRECAUTION	Eviter le déversement de produit dans les réseaux "eaux de pluies", dans les égouts ou les rivières.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

MANIPULATIONS	Pour la manipulation de grandes quantités de produit, porter : une tenue de travail, des gants et des lunettes.
STOCKAGE	Dans l'emballage d'origine bien fermé. Eviter le contact avec le fer ou l'aluminium.

**8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Manipulation occasionnelle du produit : gants et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit : tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection adaptés.

Porter un appareil de protection respiratoire si la manipulation du produit génère de la poussière.

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

ETAT PHYSIQUE	: solide blanc humide contenant des mottes.
ODEUR	: légère odeur organique.
pH à 25 °C (solution à 1 %)	: 8.25
POINT DE FUSION	: 250-260 °C (décomposition du produit en eau et CO <sub>2</sub> ).
INFLAMMABILITE	: -
EXPLOSIVITE	: -
MASSE VOLUMIQUE	: 2340 kg/m <sup>3</sup> (densité du produit pur)
DENSITE APPARENTE	: 0.8 à 0.95
SOLUBILITE DANS L'EAU	: env. 2.7 g / 100 ml à 0 °C : env. 3.7 g / 100 ml à 20 °C : env. 6.4 g / 100 ml à 100 °C
AUTRES	: insoluble dans l'éther, l'éthanol,...

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

STABILITE	Dégagement de CO <sub>2</sub> à des températures supérieures à 250-260 °C.
REACTIVITE	Le produit est très avide de calcium (réaction ionique sans aucun risque, avec formation d'oxalate de calcium). Réagit avec les oxydants avec dégagement de CO <sub>2</sub> .

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

Toxicité orale aiguë.

DL 50 (sur la souris, par voie orale) = 5094 mg/kg

DL 50 (sur le rat par voie orale) = 11160 mg/kg

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

Ne pas déverser sur les sols, dans les eaux naturelles (rivières,...) ni dans les réseaux d'égouts.

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :**

Eliminer le produit en tenant compte de la réglementation en vigueur (Mise en décharge autorisée sous certaines conditions).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Substance non soumise à la réglementation sur les transports de marchandises dangereuses

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :** (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Sel de l'acide oxalique"

"Etiquetage CE 220-550-3"

Symbole de danger

**Xn** - Nocif



Xn - Nocif

**Phrases R**

21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

**Phrases S**

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- 36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Classification ICPE du produit : non classé

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigée

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2917.11.00**